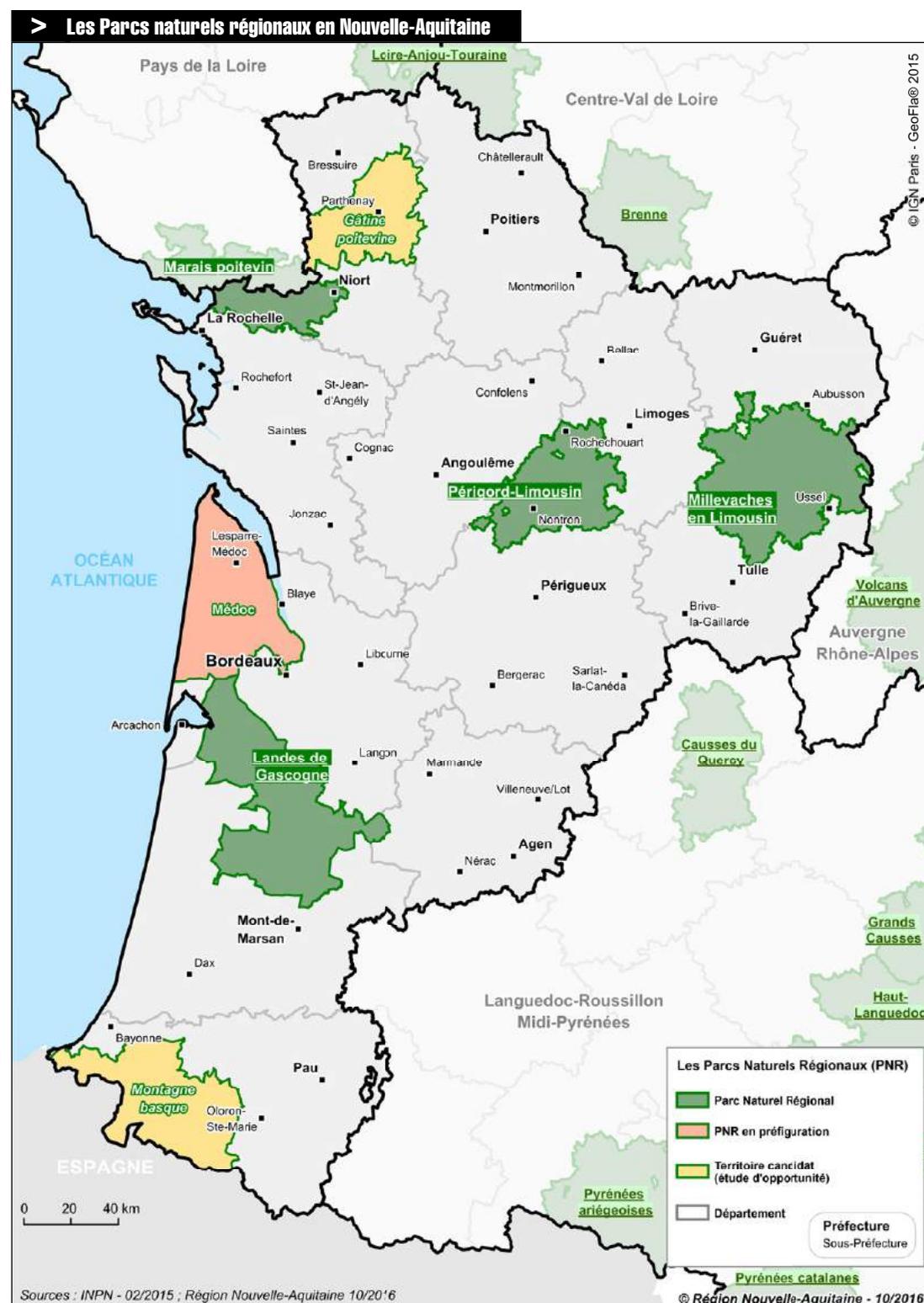


GÂTINE La région et le pays de Gâtine s'engagent dans l'étude d'opportunité. Si celle-ci valide l'intérêt pour le territoire de s'engager dans la création d'un parc naturel régional, les acteurs locaux pourront participer à la rédaction de sa charte.

La Gâtine poitevine pourrait être le septième **parc naturel** régional

Le projet de parc naturel régional de Gâtine poitevine avance. Les réunions organisées à l'attention des élus et des acteurs locaux courant novembre ouvrent le champ à l'étude d'opportunité. « Financé par la région Nouvelle-Aquitaine, ce travail permettra de valider l'intérêt pour le territoire concerné de s'engager dans la création d'un parc naturel régional », pose Nicolas Gamache, conseiller régional délégué au patrimoine naturel. Bien que favorable au développement des parcs naturels (1), la région, responsable de la démarche via sa compétence en aménagement du territoire, n'est que l'un des acteurs de ce projet. « L'étude d'opportunité validée par le ministre de l'environnement, ce sont les acteurs locaux qui vont construire », explique l'élu. La concertation qui donnera naissance à la charte du parc sera orchestrée par le pays de Gâtine (2). Elle concernera les 82 communes et les 3 communautés de communes (passage de cinq à trois depuis le 1^{er} janvier 2017) qui composent aujourd'hui l'entité territoriale. « Comité de pilotage et comité technique vont voir le jour ce début d'année. Toutes les forces vives du territoire seront appelées à participer ou à s'y faire représenter », précise Didier Gaillard, président du pays de Gâtine. Et de poursuivre: « Les PNR n'ont ni la vocation, ni les moyens de contraindre. L'adhésion des collectivités membres est volontaire ».

Si la finalité des parcs est bien de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain du territoire qui le supporte, la politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement qui y est développée est définie par la charte du parc. Ce contrat co-construit par les acteurs locaux est soumis à enquête publique. « L'idée est de travailler avec les volontaires à un projet pour leur territoire. Il ne s'agit pas d'une mise sous cloche, au



contraire. Il s'agit d'un travail prospectif permettant, à l'aide de fonds dédiés, de soutenir un secteur géographique cohérent qui présente des fragilités », explique Nicolas Gamache.

Participer à l'élaboration de la charte

À l'occasion des soirées d'information organisées en fin d'année, les témoignages de représentants du PNR Périgord-Limousin et du PNR de

la Brenne ont appuyé cette vision des choses. Charles Moreau, éleveur à La Chapelle-Bâton et président du canton syndical JA de Mazières-en-Gâtine, sur ses gardes en début de réunion, est sorti rassuré. « Il faudra être vigilant et surtout se manifester et participer aux travaux préalables à la rédaction de la charte du parc. En revanche, l'élan économique que semble avoir donné le label à la Brenne est

attrayant ». Évoqué pour la première fois en 2004, relancé en 2015 par Gilbert Favreau, alors président du pays de Gâtine, validé par la région en 2016, un tel projet demande beaucoup de temps. Et les mois seront encore nombreux avant que l'arrêté validant le label ne soit signé. « 6-7 ans », évalue Didier Gaillard. Des années de travail nécessaires pour arriver à une vision partagée du devenir de

la Gâtine poitevine. « Une région dont l'espace agricole couvre 75 % de la surface et dont le premier secteur économique est l'agriculture », précise Didier Gaillard, convaincu du dynamisme qu'une telle démarche peut susciter.

En renforçant son identité, en jouant la carte de la différence, la Gâtine s'ouvrira, souhaitent les initiateurs, de nouvelles perspectives. La Nouvelle-Aquitaine, avec l'aboutissement de ce projet, pourrait voir à moyen terme sept de ses territoires labellisés (voir carte). « Une diversité et un maillage intéressants qui offriraient à notre région une meilleure attractivité », précise Nicolas Gamache.

Des financements à trouver

Effectivement, à ce jour, quatre parcs naturels sont validés. Un parc de marais, un parc de bocage, un parc de plateau et un parc de forêt. Un est bien avancé, le Médoc, un parc de littoral. Les deux territoires qui engagent leur réflexion, Gâtine poitevine et Montagne basque, élargiront l'offre. Une diversité en faveur de laquelle la région s'est engagée. « À dix ans, le budget dédié au financement des parcs devra passer de 3,7 millions d'euros à 5,4 millions d'euros. À nous de trouver les fonds », note en conscience Nicolas Gamache.

CHRISTELLE PICAUD

(1) Délibération en séance plénière les 19 et 20 décembre en faveur d'une politique régionale « favorable au développement des parcs naturels régionaux ».

(2) Le 1^{er} janvier 2017, le pays de Gâtine est devenu un pôle d'équilibre territorial et rural. Les PETR sont des outils de coopération territoriale institués par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPAM ou loi MAPTAM. Ce statut permet aux territoires d'accéder via les contrats de ruralité à de nouveaux financements d'État.